



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS, Président.

Date de la convocation : 6 juillet 2022

### **Nombre de conseillers**

En exercice : **11**  
Présents : **6**  
Votants : **6**

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE
Pascal PRAS	X			
Marie-France COSTANTINI	X			
Véronique KIRION-CHAPELIERE		X		
Vincent LE LOUËT			X	
Michèle PAULIAC	X			
Patricia SEJOURNE	X			
Christine SINQUIN		X		
Danièle PADIOU		X		
Madeleine DROUET		X		
Julie REDOIS	X			
Ronan MARCHAND	X			

N° CCAS 2022 DE-07-05  
8.2.7

Madame Marie-France COSTANTINI été élue secrétaire de séance.

### **DELIBERATION EXCEPTIONNELLE CONCERNANT L'ACCUEIL DES UKRAINIENS SUR LA COMMUNE**

La guerre en Ukraine entraine le déplacement de familles et notamment des femmes avec leurs enfants. Plusieurs d'entre elles vont être hébergées à Saint-Jean-de-Boiseau.

Même si l'Etat prévoit le versement d'une allocation mensuelle pour demandeur d'asile, Le Président du Centre Communal d'Action Sociale propose la possibilité d'aider ces familles au niveau alimentaire dans l'attente du versement de cette allocation.

Le règlement des aides facultatives prévoyant une condition de résidence sur la commune de plus de 6 mois pour bénéficier des aides du CCAS, il est proposé une dérogation exceptionnelle pour les ressortissants ukrainiens.

Sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation d'hébergement avec justificatif de domicile de l'hébergeur, le demandeur pourra recevoir une aide alimentaire sous forme de tickets service, selon le barème défini dans le règlement des aides facultatives.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, adopte cette proposition concernant l'accueil des ukrainiens.

Au registre sont les signatures.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le  
12 juillet 2022

Le Maire, Président du CCAS,  
Pascal PRAS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS, Président.

Date de la convocation : 6 juillet 2022

### Nombre de conseillers

En exercice : **11**  
Présents : **6**  
Votants : **6**

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE
Pascal PRAS	X			
Marie-France COSTANTINI	X			
Véronique KIRION-CHAPELIERE		X		
Vincent LE LOUËT			X	
Michèle PAULIAC	X			
Patricia SEJOURNE	x			
Christine SINQUIN		X		
Danièle PADIOU		X		
Madeleine DROUET		X		
Julie REDOIS	X			
Ronan MARCHAND	x			

N° CCAS 2022 DE-07-04  
8.2.7

Madame Marie-France COSTANTINI été élue secrétaire de séance.

### PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS POUR L'ACCES AU CINEMA LE MONTAGNARD

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale propose un tarif privilégié de 2€ la place concernant les places de cinéma pour Le Montagnard à La Montagne.

Ce tarif est proposé aux personnes ayant bénéficié d'une aide facultative du CCAS au cours de l'année et également aux personnes à faibles ressources et aux personnes isolées qui ont été en contact avec le service social de la mairie. Les 2 derniers critères resteront à l'appréciation des agents du CCAS.

Le tarif appliqué pour ces personnes est donc réduit, le CCAS prendra en charge le restant dû, à savoir 2,50 € par place de cinéma.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, adopte cette proposition d'accès à la culture.

Au registre sont les signatures.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le  
12 juillet 2022

Le Maire, Président du CCAS,  
Pascal PRAS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS, Président.

Date de la convocation : 6 juillet 2022

### Nombre de conseillers

En exercice : **11**  
Présents : **6**  
Votants : **6**

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE
Pascal PRAS	X			
Marie-France COSTANTINI	X			
Véronique KIRION-CHAPELIERE		X		
Vincent LE LOUËT			X	
Michèle PAULIAC	X			
Patricia SEJOURNE	X			
Christine SINQUIN		X		
Danièle PADIOU		X		
Madeleine DROUET		X		
Julie REDOIS	X			
Ronan MARCHAND	X			

N° CCAS 2022 DE-07-06  
8.2.7

Madame Marie-France COSTANTINI été élue secrétaire de séance.

### PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS POUR L'ACCES A LA CULTURE COMMUNALE DES BENEFICIAIRES DU CCAS

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale propose un tarif privilégié de 2€ la place concernant les places de spectacle de la saison culturelle proposée par la commune.

Ce tarif est proposé aux personnes ayant bénéficié d'une aide facultative du CCAS au cours de l'année et également aux personnes à faibles ressources et aux personnes isolées qui ont été en contact avec le service social de la mairie. Les 2 derniers critères resteront à l'appréciation des agents du CCAS.

Le tarif appliqué pour ces personnes est donc réduit, le CCAS prendra en charge le restant dû, à savoir 2 € par place de spectacle.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, adopte cette proposition d'accès à la culture.

Au registre sont les signatures.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le  
12 juillet 2022

Le Maire, Président du CCAS,  
Pascal PRAS